



Commune de Curtilles

Municipalité

Préavis no 2022 - 08
au Conseil général
séance du 13.10.2022

Demande d'adaptation du Préavis 2020-04 :
Remplacement d'un
collecteur d'eaux claires
situé en-dessous de l'église

Table des matières

1	Objet du préavis	page 2
2	Adaptation du projet initial	page 3
3	Conclusion	page 4

Annexe : Préavis 2020-04 pour rappel

Curtilles, le 27.09. 2022

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1) Objet du préavis

L'objet de ce présent Préavis consiste à demander l'adaptation du Préavis n° 2020-04, accepté le 25.06.2020 par le Conseil Général.

Le montant prévu de CHF 140'000.- était établi sur la base d'un budget et devait servir au remplacement d'un collecteur d'eaux claires, situé en-dessous de l'Eglise. Initialement, ces travaux devaient se dérouler simultanément avec ceux de l'AECLC (rénovation du réseau de l'eau de consommation) et de ceux de la DGMR (réfection de la route cantonale depuis Lucens).

Comme prévu, une subvention cantonale a été demandée et CHF 59'000.- ont été accordés pour ces travaux à réaliser sous cette forme.

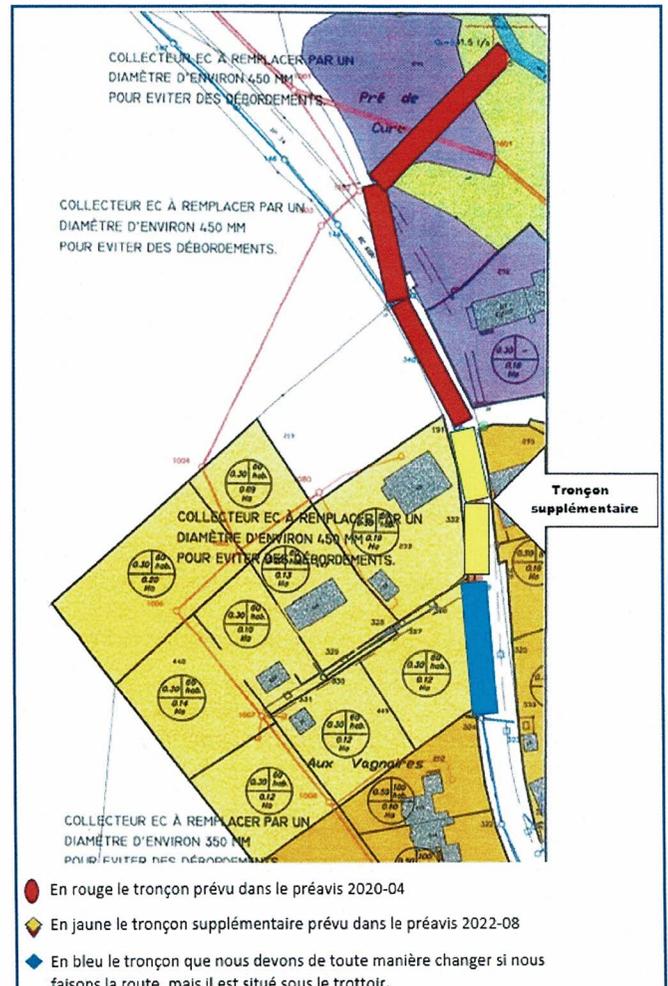
Depuis, les plannings de ces deux projets se sont malheureusement décalés :

- les travaux sur la route ne se réaliseront pas avant fin 2023, voir 2024.
- l'AECLC est prête à entamer le tronçon concerné (en rouge) d'ici novembre 2022

Si cela restait réaliste de repousser les travaux de l'AECLC de quelques semaines, il ne serait pas possible d'attendre plus longtemps pour une exécution simultanée avec les travaux de la route.

Dès lors, si Curtilles souhaite maintenir au moins une partie des synergies prévues, celles-ci doivent être adaptées et resituées dans le nouveau contexte.

- a) Adapter le Préavis initial du 25.06.2020 n° 2020-04 à la réalité de 2022
- b) Renégocier la subvention cantonale sous ce nouvel aspect des travaux à effectuer en deux temps.
- c) Un tronçon de 50 m (en jaune ci-contre), ajouté dans la continuité des travaux, au-dessus de l'église, pourrait ajouter une synergie complémentaire, non-prévue dans le projet initial
- d) Un transfert du financement des coûts en lien direct avec les eaux claires contenu dans ce Préavis vers le Fonds affecté correspondant aux Services des eaux



2) **Adaptation du projet initial**

Les données pour le remplacement des collecteurs des eaux claires restent identiques au point 2 du Préavis initial (annexé – en vert - pour rappel).

La présente proposition de la Municipalité comporte 4 parties

a) **Adapter le Préavis initial 2020-04 à la réalité de 2022**

Réaliser le tronçon prévu au point 2 du Préavis 2020-04, en gardant la synergie prévue avec les travaux de l'AECLC tout en planifiant les travaux sur la route en concordance avec ceux de la DGMR depuis Lucens pour 2023/2024.

Dans ce cadre, le revêtement bitumeux serait dans ce premier temps réalisé uniquement sur la tranchée de la fouille et non sur toute la largeur.

Ce qui en soi serait même plutôt bénéfique pour le résultat final, car cela permettrait d'assurer un tassement du revêtement d'environ une année, ce qui donnera une meilleure garantie de la surface par la suite.

b) **Renégocier la subvention cantonale sous ce nouvel aspect de travaux à effectuer en deux temps.**

La subvention obtenue de CHF 59'000.- du Canton devra être renégociée. Une formalité incontournable, car elle a été accordée sur la base de l'ensemble des travaux. Cela ne devrait pas changer le résultat final, tout au plus temporiser le moment du versement de la totalité de la subvention à recevoir.

c) **Un tronçon de 50 m, ajouté dans la continuité des travaux, au-dessus de l'église pourrait ajouter une synergie complémentaire, non-prévue dans le projet initial.**

Cette partie des conduites d'eaux claires devra de toute façon être remplacée dans le cadre des travaux de la route, afin de permettre d'absorber de plus grandes quantités d'eau en cas de grosses pluies ou crues.

Là aussi, le tassement durant une année du revêtement serait bénéfique au résultat final.

d) **Un transfert du financement des coûts de ce Préavis**

Initialement, le coût des travaux devait passer par le Fonds des travaux futurs qui disposait au moment du vote du Conseil Général de CHF 1'022'341.69 (valeur au 31.12.2019). Alors qu'au 31.12.2021 le solde de ce Fonds n'était plus que de CHF 257'495.52, resp. de CHF 657'495.52 si on y ajoute les CHF 400'000.- qui seront transférés du Fonds d'Épuration selon le Préavis 2022-01.

Etant donné que la gestion du réseau d'eau est aujourd'hui entièrement en mains de l'AECLC, le Fonds affecté des Services des eaux qui affiche CHF 159'938.75 au 31.12.2021, a perdu de sa pertinence et sa raison d'être.

Puisqu'une partie des travaux prévus par ce Préavis est dédiée au réseau d'eau, la Municipalité propose de prendre en charge la partie concernant l'eau de ce projet en déduction du Fonds affecté des Services des eaux et seulement la partie qui concerne la route à l'aide du Fonds des travaux futurs.

Cela permettrait une répartition plus cohérente des coûts envisagés en fonction de la nature des ouvrages concernés.

3) Conclusions

En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir accepter la résolution suivante :

Le Conseil Général de Curtilles,

Vu le Préavis municipal n° 2020 - 08

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Oùï le rapport de la commission désignée pour l'étude de cet objet,

Décide

D'adapter le Préavis 2020-04 comme suit :

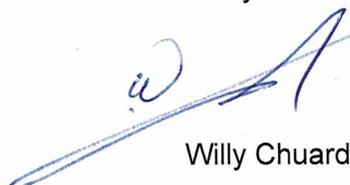
- 1) Permettre un planning des travaux en 2 temps dans le but de préserver la synergie avec l'AECLC et la DGMR
- 2) Ajouter le tronçon de 50 m de conduites d'eau claires en continuité au-dessus de l'église pour compléter ce potentiel de synergie
- 3) Adapter de manière circonstanciée la comptabilisation des coûts engendrés par ce Préavis en splittant les montants facturés selon la nature des travaux :
 - ceux dédiés à l'eau, financés par le Fonds des Services des eaux
 - ceux dédiés à la route, financés par le Fonds des travaux futurs.

Municipaux responsables : Willy Chuard et Eric Bessard

Approuvé en séance de Municipalité du 27.09.2022

Au nom de la Municipalité

le Syndic


Willy Chuard



la Secrétaire


Doris Agazzi

Annexe : rappel du Préavis 2020-04

Annexe pour rappel :

Curtilles, le 29.05. 2020



Commune de Curtilles

Municipalité

Préavis no 2020 - 04

au Conseil général

séance du 25.06.2020

**Demande de crédit
Remplacement d'un
collecteur d'eaux claires
situé en dessous de l'église**

Table des matières

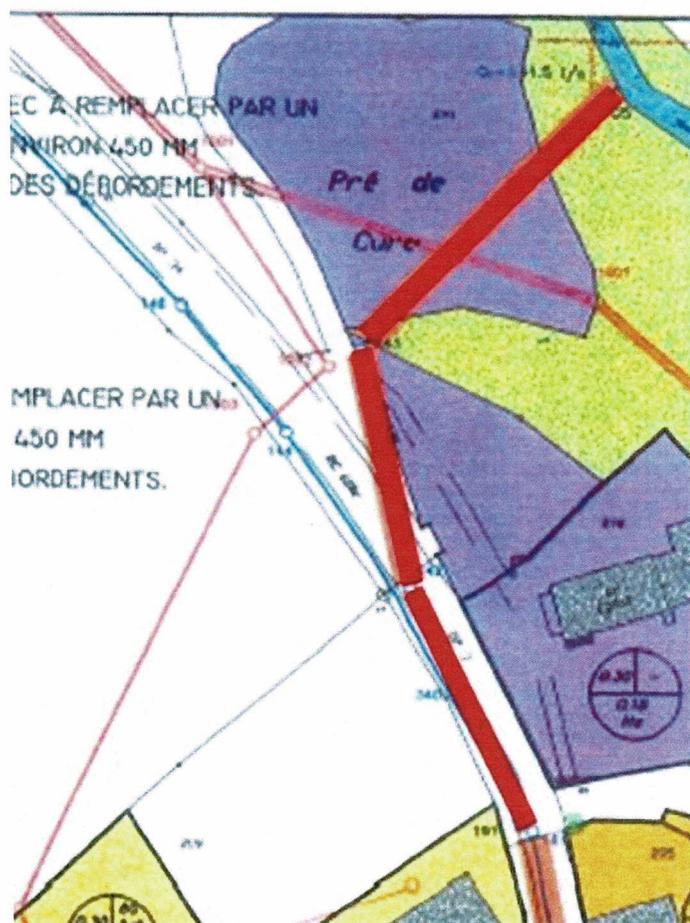
1	Objet du préavis	page 2
2	Préambule	page 2
3	Travaux envisagés	page 4
4	Coûts	page 4
5	Financement	page 4
6	Conclusion	page 5

2.2. Lors de l'élaboration de notre PGEE (Plan Général Evacuation des Eaux) en 2008, il avait été signalé que plusieurs conduites d'eaux claires étaient sous-dimensionnées.

Plusieurs tronçons devraient dans le cadre de leur remplacement voir leur diamètre augmenter afin de pouvoir absorber l'eau en cas d'orages importants.

En rouge sur le plan, on voit le tronçon sous-dimensionné qui nécessiterait son remplacement (en surlignage bleu dans le plan précédent).

Celui-ci descend sous la route cantonale et va jusqu'au ruisseau des Vaux



Plan du PGEE

2.3 Le tracé du collecteur passant sur la route cantonale en traversée du village, nous nous sommes renseignés auprès du voyer des routes afin de connaître la possibilité d'obtenir un subside pour le remplacement du collecteur d'eaux claires.

Il apparaît possible d'obtenir un subside du canton pour autant que le revêtement bitumeux de toute la largeur de la route soit remplacé. Dans ce cas, le subside portera sur l'ensemble des travaux.

3) Travaux à réaliser

L'étude, les soumissions et les travaux se feraient simultanément pour les 3 réalisations suivantes :

- Bouclage du réseau d'eau de commune
- Remplacement collecteur eaux claires
- Réfection du revêtement bitumeux route traversée du village depuis le panneau d'entrée du village jusqu'à la hauteur de la borne hydrante située devant la montée de l'église.

Les travaux proprement dits devraient pouvoir être réalisés au début 2021 selon avances des procédures et rentrées des soumissions.

4) Coûts

Les coûts engendrés par les travaux ci-dessus ont été chiffrés de manière budgétaire étant donné que les soumissions n'ont pas encore été demandées.

Les montants mentionnés ci-dessous sont calculés sur la base d'un travail pris entièrement en charge financièrement par la commune.

-	Honoraires phase projet & direction des travaux	CHF	15'000.-
-	Remplacement collecteur eaux claires	CHF	130'000.-
-	Remplacement revêtement bitumeux route	CHF	<u>40'000.-</u>
	Total	CHF	185'000.-

Il y aura lieu de déduire les contributions suivantes du montant total :

- La clé de répartition des coûts entre la commune de Curtilles et l'AECLC pour la fouille commune qui pourra être définie dans le cadre de l'étude de détails.
- Le subside du canton pour le remplacement du collecteur d'eau claire et le revêtement bitumeux qui sera défini par le voyer des routes.

En tenant compte de la répartition et de la subvention ci-dessus, la Municipalité estime le coût de l'ensemble des travaux après déduction des contributions à un montant maximum de CHF 140'000.-

5) Financement

La Municipalité estime qu'il serait intéressant de réaliser l'ensemble des travaux en une seule fois afin de limiter au maximum les coûts sachant que ces dépenses seront nécessaires à moyen terme.

Elle est consciente que le montant total demandé se base principalement sur des estimations mais fera de son mieux pour limiter au maximum le montant final des travaux.

Le montant des travaux sera pris sur le Fonds « Travaux futurs » qui dispose d'un solde de CHF 1'022'341.69 au 31.12.2019.

6) **Conclusions**

En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil Général de Curtilles,

Vu le préavis municipal n° 2020 - 04

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Oùï le rapport de la commission désignée pour l'étude de cet objet,

Décide

D'accorder l'autorisation à la Municipalité de Curtilles de prélever au Fonds
« Travaux futurs »

**un montant de CHF 140'000.- pour procéder aux travaux
liés au remplacement d'un collecteur d'eaux claires
situé en-dessous de l'église.**

Municipal responsable : Eric Binggeli

Approuvé en séance de Municipalité du 26.05.2020

Au nom de la Municipalité

le Syndic

Eric Binggeli



la Secrétaire

Doris Agazzi